

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

MAI 2023

PRINCIPALES TENDANCES

A fin mai 2023 et en comparaison avec la même période de l'année 2022, l'exécution des budgets des collectivités territoriales, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales tendances ci-après :

Au niveau des recettes

Une hausse des recettes ordinaires de 2,1% provenant de :

- La diminution de 0,4% des impôts directs (-18 MDH) suite à la baisse de 13,5% de la taxe de services communaux (-262 MDH) et de 32,5% de la taxe professionnelle (-191 MDH), conjuguée à la hausse de 29,2% de la part des régions dans le produit de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR) (+348 MDH) et de 9,4% de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (+95 MDH);
- La baisse de 4,2% des impôts indirects (-369 MDH) qui s'explique principalement par la diminution de 6,8% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (-526 MDH);
- L'augmentation de 26,2% des recettes non fiscales (+735 MDH), provenant notamment de la hausse de 66,1% des subventions (+652 MDH) et de 21,1% de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (+87 MDH).

Les recettes fiscales transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'IS, de l'IR et de la taxe sur les contrats d'assurance) représentent 52,2% des recettes globales des collectivités territoriales.

Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en augmentation de 0,3% en raison de la hausse de 2,1% des dépenses des autres biens et services, conjuguée à la baisse de 0,5% des dépenses de personnel et de 3,6% des charges en intérêts de la dette;
- des dépenses d'investissement passant de 2,9 MMDH à fin mai 2022 à 5 MMDH à fin mai 2023, soit une hausse de 74,3%.

Soldes d'exécution budgétaire

Conformément aux dispositions des lois organiques relatives aux régions, aux préfectures et provinces et aux communes, le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire.

A fin mai 2023, l'exécution des budgets des collectivités territoriales fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 7,8 MMDH contre un solde ordinaire positif de 7,5 MMDH un an auparavant;
- un excédent global de 3,3 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 480 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes, contre un excédent global de 5,2 MMDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde positif de 580 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Cet excédent de 3,3 MMDH est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours de l'année 2023.

Excédents globaux

A fin mai 2023, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales au titre de l'année 2023 (3,3 MMDH) et des années antérieures ont été de 49,4 MMDH. Ces excédents sont destinés à couvrir les engagements visés au titre des dépenses de fonctionnement et d'équipement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Mai 2022	Prévisions 2023	Mai 2023	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES	16 449	47 713	16 797	35%	2,1%
1.1- Recettes fiscales :	13 648	39 472	13 261	34%	-2,8%
<i>Impôts directs</i>	4 916	22 914	4 898	21%	-0,4%
<i>Impôts indirects</i>	8 732	16 558	8 363	51%	-4,2%
1.2- Recettes non fiscales :	2 801	8 241	3 536	43%	26,2%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	360	824	352	43%	-2,2%
<i>Redevance OTDP¹ communal</i>	412	1 589	499	31%	21,1%
<i>Fonds de concours et subventions</i>	1 434	3 077	2 047	67%	42,7%
<i>Autres recettes</i>	595	2 751	638	23%	7,2%
2- DEPENSES ORDINAIRES	8 942	32 266	8 969	28%	0,3%
2.1- Biens et services :	8 246	31 206	8 298	27%	0,6%
<i>Personnel</i>	4 787	13 381	4 765	36%	-0,5%
<i>Autres biens et services</i>	3 459	17 825	3 533	20%	2,1%
2.2-Intérêts de la dette	696	1 060	671	63%	-3,6%
3- SOLDE ORDINAIRE	7 507	15 447	7 828		
4- INVESTISSEMENT²	2 888	42 021	5 033	12%	74,3%
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	0	-24	0		
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	580	-3 365	480		
7- EXCEDENT³	5 199	-29 963	3 275		
8- FINANCEMENT² :	-5 199	29 963	-3 275		
<i>Recettes d'emprunt</i>	839	2	860		
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-1 300	-2 384	-1 336		
<i>Variation de l'excédent</i>	-4 738	32 345	-2 799		

¹ Occupation temporaire du domaine public.

² Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement.

³ Le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire, conformément aux dispositions des articles :

- 167, 216 et 217 de la loi organique n° 111-14 relatives aux régions ;
- 146, 194 et 195 de la loi organique n° 112-14 relatives aux préfectures et provinces ;
- 154, 203 et 204 de la loi organique n° 113-14 relatives aux communes.

RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Mai 2022	Prévisions 2023	Mai 2023	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	13 648	39 472	13 261	34%	-2,8%
IMPÔTS DIRECTS	4 916	22 914	4 898	21%	-0,4%
<i>Taxe de services communaux⁴</i>	1 944	8 771	1 682	19%	-13,5%
<i>Taxe professionnelle⁴</i>	587	7 493	396	5%	-32,5%
<i>Taxe d'habitation⁴</i>	182	908	174	19%	-4,4%
<i>Taxe sur les terrains urbains non bâtis</i>	1 010	2 323	1 105	48%	9,4%
<i>Part des régions dans l'IS</i>	636	1 750	987	56%	55,2%
<i>Part des régions dans l'IR</i>	557	1 669	554	33%	-0,5%
IMPÔTS INDIRECTS	8 732	16 558	8 363	51%	-4,2%
<i>Part des CT dans le produit de la TVA</i>	7 759	12 801	7 233	57%	-6,8%
<i>Part des CT dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurances</i>	0	448	0	0%	
<i>Taxe sur les opérations de construction</i>	265	963	312	32%	17,7%
<i>Taxe sur les opérations de lotissement</i>	82	258	73	28%	-11,0%
<i>Taxe sur les débits de boissons</i>	65	498	106	21%	63,1%
<i>Taxe sur l'extraction des produits de carrières</i>	94	179	88	49%	-6,4%
<i>Taxe de séjour</i>	38	348	110	32%	189,5%
<i>Taxe sur les services portuaires</i>	131	231	155	67%	18,3%
<i>Autres impôts indirects</i>	298	832	286	34%	-4,0%
RECETTES NON FISCALES	2 801	8 241	3 536	43%	26,2%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	360	824	352	43%	-2,2%
<i>Redevance OTDP communal</i>	412	1 589	499	31%	21,1%
<i>Fonds de concours</i>	448	286	409	143%	-8,7%
<i>Redev. recettes mandataires des marchés de gros</i>	210	1 050	236	22%	12,4%
<i>Intérêts des fonds placés au Trésor</i>	0	306	0	0%	
<i>Subventions</i>	986	2 791	1 638	59%	66,1%
<i>Recettes diverses</i>	385	1 395	402	29%	4,4%
TOTAL DES RECETTES	16 449	47 713	16 797	35%	2,1%

⁴ La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6/12/2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2/2010 (B.O n° 5822 du 18/03/2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	Régions	Préfectures Provinces	Communes	Total
1- RECETTES	3 724	1 151	11 922	16 797
1.1- Ressources gérées par les collectivités :	190	119	3 415	3 724
<i>Taxes locales et redevances diverses</i>	190	114	2 011	2 315
<i>Produits des services</i>	0	2	434	436
<i>Produits des biens</i>	0	3	970	973
1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:	101	0	2 151	2 252
Taxe de services communaux	101	0	1 581	1 682
Taxe professionnelle	0	0	396	396
Taxe d'habitation	0	0	174	174
1.3- Ressources transférées :	3 433	1 032	6 356	10 821
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	0	995	6 238	7 233
<i>Part dans le produit de l'IS et de l'IR</i>	1 541	0	0	1 541
<i>Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	0	0	0	0
<i>Fonds de concours et subventions</i>	1 892	37	118	2 047
2- DEPENSES ORDINAIRES	804	599	7 566	8 969
2.1- Biens et services :	482	576	7 240	8 298
<i>Personnel</i>	95	442	4 228	4 765
<i>Autres biens et services</i>	387	134	3 012	3 533
2.2-Intérêts de la dette	322	23	326	671
3- SOLDE ORDINAIRE	2 920	552	4 356	7 828
4- INVESTISSEMENT	3 791	303	939	5 033
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	0	0	0	0
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	24	0	456	480
7- EXCEDENT	-847	249	3 873	3 275
8- FINANCEMENT :	847	-249	-3 873	-3 275
<i>Recettes d'emprunt</i>	799	21	40	860
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-487	-44	-805	-1 336
<i>Variation de l'excédent</i>	535	-226	-3 108	-2 799

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin mai 2023 laisse apparaître une hausse des ressources de 2,1% et des dépenses ordinaires de 0,3%, dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 7,8 MMDH.

Compte tenu de dépenses d'investissement de 5 MMDH et d'un solde positif des comptes spéciaux et des budgets annexes de 480 MDH, les budgets des collectivités territoriales ont dégagé un excédent global de 3,3 MMDH.

1-RECETTES

Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 16,8 MMDH en augmentation de 2,1% par rapport à fin mai 2022. Ceci s'explique par la hausse de 4,2% des recettes transférées et de 11,2% des recettes gérées par les collectivités territoriales, conjuguée à la baisse de 17% des recettes gérées par l'Etat.

Ressources des collectivités territoriales				
	2022	Prévisions	2023	Evol. %
Transférées	10 386	19 745	10 821	4,2%
Gérées par l'Etat	2 713	17 172	2 252	-17,0%
Gérées par les collectivités	3 350	10 796	3 724	11,2%
TOTAL	16 449	47 713	16 797	2,1%

1.1-RECETTES FISCALES

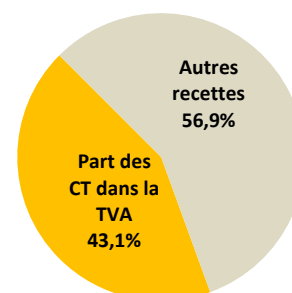
Les recettes fiscales ont atteint 13,3 MMDH, en diminution de 2,8% par rapport à leur niveau à fin mai 2022, suite à la baisse de 0,4% des impôts directs et de 4,2% des impôts indirects. Les recettes fiscales ont constitué 78,9% des recettes globales des collectivités territoriales à fin mai 2023.

1.1.1- ressources transférées

S'établissant à 10,8 MMDH à fin mai 2023 contre 10,4 MMDH un an auparavant, les ressources transférées sont en hausse de 4,2%. Ceci résulte de l'augmentation de 29,2% de la part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR (+348 MDH) et de 66,1% des subventions (+652 MDH), conjuguée à la diminution de 6,8% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA (-526 MDH),

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 43,1% de leur part dans le produit de la TVA.

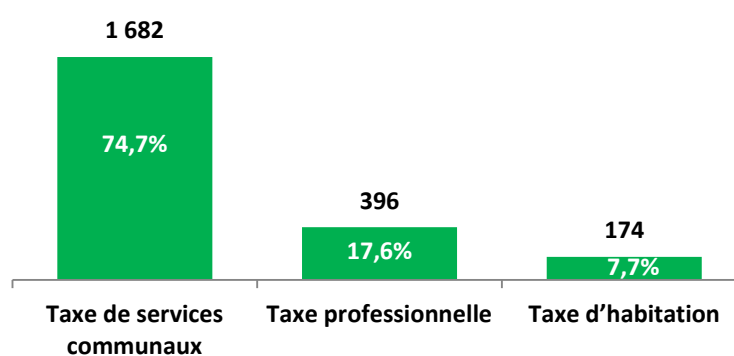
Structure des recettes des collectivités en 2022



1.1.2- ressources gérées par l'Etat

A fin mai 2023, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 2.252 MDH contre 2.713 MDH un an auparavant, soit une diminution de 17%, provenant de la baisse de 13,5% de la taxe de services communaux (-262 MDH), de 32,5% de la taxe professionnelle (-191 MDH) et de 4,4% de la taxe d'habitation (-8 MDH).

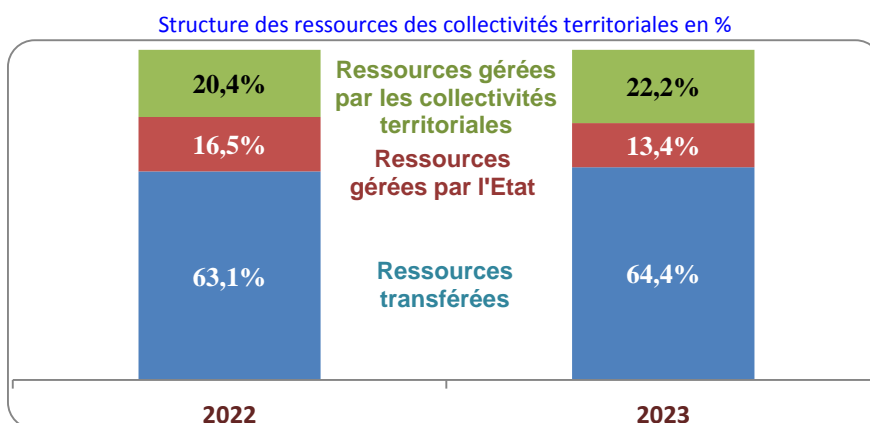
Structure des recettes gérées par l'Etat, en MDH et en %



1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont établies à 3.724 MDH à fin mai 2023 contre 3.350 MDH enregistré un an auparavant, en hausse de 11,2%. Elles sont constituées en grande partie des recettes de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (1.105 MDH), de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (499 MDH), des recettes domaniales (352 MDH) et de la taxe sur les opérations de construction (312 MDH).

L'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin mai 2022 et fin mai 2023, fait ressortir une augmentation de la part des ressources transférées et de la part des ressources gérées par les collectivités territoriales, conjuguée à une diminution des ressources gérées par l'Etat.



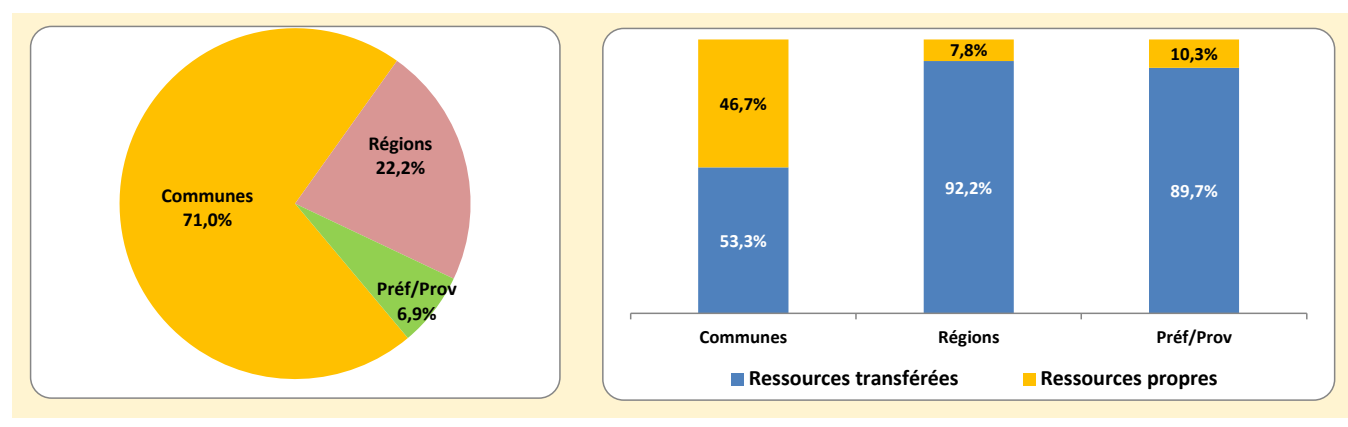
1.2- RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont atteint 3,5 MMDH, en hausse de 26,2% par rapport à leur niveau à fin mai 2022, en raison principalement de l'augmentation de 66,1% des subventions (+652 MDH) et de 21,1% de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (+87 MDH).

1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Les recettes des communes ont été de 11,9 MMDH et représentent 71% des recettes globales des collectivités territoriales à fin mai 2023.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale à fin mai 2023, permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 53,3% des recettes des communes contre 89,7% pour les préfectures et provinces et 92,2% pour les régions.

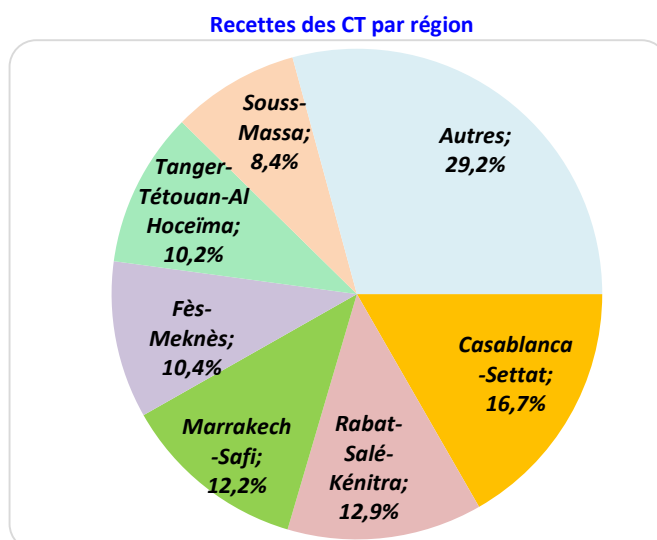


1.4- REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région⁵, montre une forte concentration au niveau de six régions avec 70,8% de ces recettes.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (2.806 MDH) représentent 16,7% des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Rabat-Salé-Kénitra vient en second rang avec 12,9% des recettes.

Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1,8%.



Régions	Ressources gérées par les CT	Ressources gérées par l'Etat	Ressources transférées	TOTAL
Casablanca-Settat	994	720	1 091	2 806
Rabat-Salé-Kénitra	461	441	1 257	2 160
Marrakech-Safi	554	248	1 251	2 054
Fès-Meknès	323	123	1 294	1 739
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	414	294	1 008	1 716
Souss-Massa	315	192	906	1 412
L'oriental	225	110	940	1 275
Béni Mellal-Khénifra	193	91	898	1 182
Drâa-Tafilalet	83	23	775	881
Laâyoune-Sakia El Hamra	115	0	737	852
Guelmim-Oued Noun	36	9	377	423
Dakhla-Oued Ed Dahab	9	0	287	297
TOTAL	3 724	2 252	10 821	16 797

2- DEPENSES

A fin mai 2023, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 15,3 MMDH, en hausse de 16,8% par rapport à leur niveau à fin mai 2022. Elles se composent à hauteur de 58,5% de dépenses ordinaires.

2.1- DEPENSES ORDINAIRES

A fin mai 2023, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 9 MMDH, soit une augmentation de 0,3% en raison de la hausse de 2,1% des dépenses des autres biens et services, conjuguée à la baisse de 0,5% des dépenses de personnel et de 3,6% des charges en intérêts de la dette.

	DEPENSES ORDINAIRES				
	2022	Prévision	2023	Réalisation	Variation
Personnel	4 787	13 381	4 765	36%	-0,5%
Autres biens et services	3 459	17 825	3 533	20%	2,1%
Intérêts dette	696	1 060	671	63%	-3,6%
TOTAL	8 942	32 266	8 969	28%	0,3%

⁵ Décret n°2.15.40 du 20/2/2015, fixant le nombre des régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05/3/2015.

Dépenses de personnel

Les salaires et indemnités servis à fin mai 2023 ont atteint 4.765 MDH contre 4.787 MDH à fin mai 2022, soit une baisse de 0,5% (-22 MDH). Les salaires représentent 53,1% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et absorbent l'équivalent de 65,9% de leur part dans le produit de la TVA.

Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 3.533 MDH à fin mai 2023 contre 3.459 MDH un an auparavant, en hausse de 2,1%. Elles sont constituées pour 51,1% d'octroi de subventions.

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 671 MDH à fin mai 2023 contre 696 MDH un an auparavant, en baisse de 3,6%.

SOLDE ORDINAIRE

L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin mai 2023 a dégagé un solde ordinaire positif de 7,8 MMDH contre un solde ordinaire positif de 7,5 MMDH enregistré un an auparavant.

2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont établies à 5 MMDH à fin mai 2023 contre 2,9 MMDH à fin mai 2022, soit une augmentation de 74,3% (+2.145 MDH).

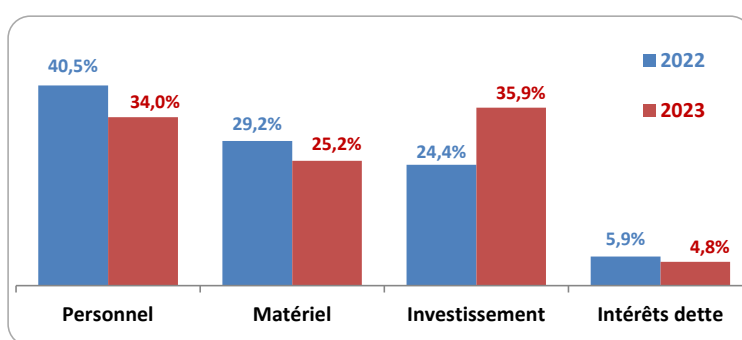
Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des émissions au titre des subventions (+1.583 MDH) et des programmes nationaux (+361 MDH).

L'augmentation des subventions d'équipement est due à la hausse des dotations affectées aux agences régionales d'exécution des projets (AREP) (2.028 MDH contre 689 MDH).

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
	2022	Prévision	2023	Taux de réalisation	Variation
Travaux neufs et grosses réparations	512	11 075	531	5%	3,7%
Projets intégrés ⁶	435	8 450	511	6%	17,5%
Acquisitions immobilières	149	6 444	193	3%	29,5%
Acquisitions mobilières ⁷	66	1 793	128	7%	93,9%
Programmes nationaux ⁸	1 011	8 050	1 372	17%	35,7%
Subventions	715	6 209	2 298	37%	221,4%
TOTAL	2 888	42 021	5 033	12%	74,3%

Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin mai 2022 et fin mai 2023 fait ressortir la hausse de la part des dépenses d'investissement, conjuguée à la baisse de la part des dépenses de personnel, de la part des dépenses de matériel et de la part des charges en intérêts de la dette.



⁶ Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc....).

⁷ Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motocycles.

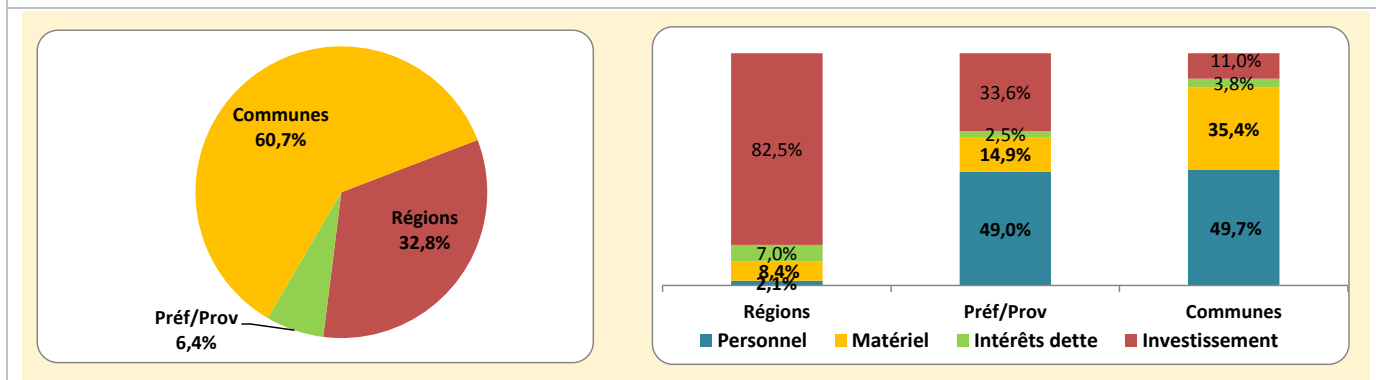
⁸ **PERG** : programme d'électrification rurale globale, **PAGER** : programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR** : programme national des routes rurales.

2.3- REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Avec 8,5 MMDH, la part des communes dans le total des dépenses des collectivités territoriales (dépenses ordinaires et dépenses d'investissement) est de 60,7% à fin mai 2023.

La répartition de ces dépenses par type de collectivité territoriale à fin mai 2023 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent des parts importantes des budgets des communes (49,7%) et des préfectures et provinces (49%);
- les dépenses réalisées par les régions sont constituées à hauteur de 82,5% des dépenses d'investissement, de 8,4% des dépenses de matériel, de 7% des charges en intérêts de la dette, et de 2,1% des dépenses de personnel.

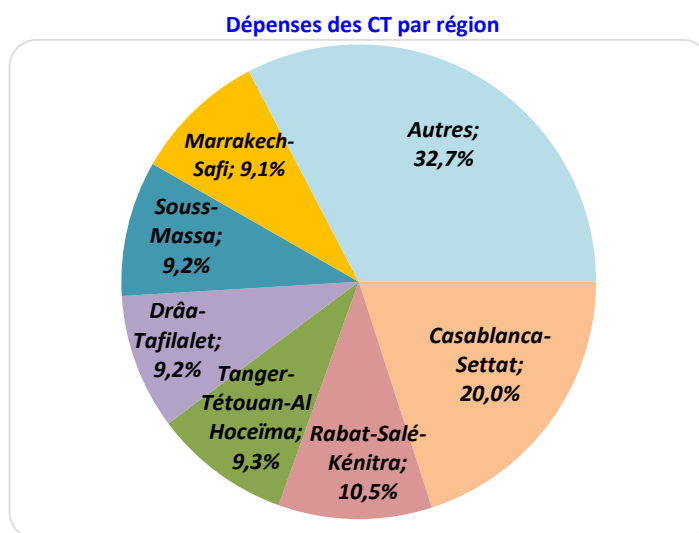


2.4- REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de six régions avec 67,3% de ces dépenses.

Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (2.802 MDH) représentent 20% des dépenses globales des collectivités territoriales.

Les dépenses de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1,9% des dépenses globales.



Régions	Personnel	Autres biens et services	Intérêts de la dette	Investissement	Total
Casablanca-Settat	920	546	150	1 186	2 802
Rabat-Salé-Kénitra	660	476	50	280	1 466
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	432	480	59	335	1 306
Drâa-Tafilalet	190	114	16	973	1 293
Souss-Massa	335	254	86	617	1 292
Marrakech-Safi	516	385	28	341	1 270
Fès-Meknès	560	366	52	217	1 195
L'oriental	445	263	66	266	1 040
Béni Mellal-Khénifra	321	225	52	259	857
Laâyoune-Sakia El Hamra	230	252	68	195	745
Guelmim-Oued Noun	109	80	3	275	467
Dakhla-Oued Ed Dahab	47	92	41	89	269
TOTAL	4 765	3 533	671	5 033	14 002

3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont dégagé à fin mai 2023 un solde nul et un solde positif de 480 MDH respectivement contre un solde nul pour les budgets annexes et un solde positif de 580 MDH pour les comptes spéciaux à fin mai 2022.

4- EXCEDENT

La situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent global de 3,3 MMDH à fin mai 2023 contre un excédent global de 5,2 MMDH enregistré un an auparavant.

L'excédent dégagé à fin mai 2023, soit 3,3 MMDH, est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours de l'année 2023.

5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin mai 2023, auquel s'ajoutent les recettes d'emprunt de 860 MDH a permis le remboursement du principal de la dette pour 1.336 MDH et la reconstitution des excédents pour 2,8 MMDH.

6- EXCEDENTS GLOBAUX

A fin mai 2023, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales ont été de 49,4 MMDH. Ils comprennent les excédents des années antérieures et celui de l'année 2023 (3,3 MMDH).

Ces excédents sont destinés à couvrir les dépenses programmées et engagées ou programmées, au titre des années antérieures et non payées ainsi que les dépenses engagées en 2023 et non payées. Le reliquat constitue de la trésorerie disponible destinée au paiement des dépenses exigibles (salaires, eau et électricité, loyers, intérêts de la dette, gestion déléguée, ...).

Les communes interviennent pour 54,5% des excédents globaux des collectivités territoriales.

Répartition des excédents globaux à fin mai 2023

